

FRAIS D'HÉBERGEMENT EN FAMILLE D'ACCUEIL

(Articles 231-4 et 231-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

pour une personne de **moins de 60 ans**

pour une personne de **plus de 60 ans**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom

Prénom

Adresse du dernier domicile particulier avant placement autre que foyer logement et/ou
résidence autonomie

Date de naissance

Sexe féminin masculin

ACCUEILLANT

Nom

Adresse complète

..... N° de téléphone

Adresse de messagerie

ADMISSION

1^{er} demande à compter du

Renouvellement à compter du

Dossier d'aide au logement, obligatoire, déposé auprès de la CAF depuis le placement

oui (joindre une copie du justificatif de la CAF) demande en cours (joindre le justificatif)

Titulaire d'une reconnaissance de handicap

oui depuis quelle date (joindre une copie) non

PIÈCES JUSTIFICATIVES CONCERNANT LE DEMANDEUR À JOINDRE AU DOSSIER

- dossier d'aide sociale **rempli et signé**
- FORMULAIRE N° 2 **LES CONSÉQUENCES DE L'ADMISSION À L'AIDE SOCIALE**
complété et signé
- attestation d'admission en établissement comportant le nom du bénéficiaire et la date d'entrée définitive.
Pour les établissements d'accueil pour personnes âgées, l'attestation devra indiquer précisément le type de chambre occupée ainsi que le tarif hébergement correspondant.
- copie intégrale du livret de famille
(ou d'un extrait de naissance avec mentions marginales pour les célibataires)
- copie de la carte nationale d'identité ou d'un passeport de la Communauté Européenne ou de la carte de résidence ou du titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère
- copies de toutes les ressources mensuelles
- copie **recto / verso** du dernier avis d'imposition
- copie des relevés des **3 derniers mois** de tous les comptes bancaires ou postaux (comptes courants, livrets, LDD, ...)
- copies des contrats d'assurance-vie
- copie de la demande d'allocation logement ou de versement de l'Allocation Personnalisée au Logement (APL) ou de l'Allocation à Caractère Social (ALS)
- copies des justificatifs de tous les biens immobiliers (relevé(s) de propriété(s) à demander à la mairie du / des bien(s), taxe foncière recto / verso, ...) pour les propriétaires et usufruitiers
- copies des actes notariés (ventes, donations) concernant le demandeur
- copie du jugement de tutelle

Le présent formulaire complète le dossier d'aide sociale qui doit être retourné, accompagné des pièces justificatives à l'adresse mail : instructionaidesociale@moselle.fr ou par voie postale à l'adresse ci-dessous.



Département de la Moselle

Solidarité • Politique de l'Autonomie

Hôtel du Département • 1, rue du Pont Moreau • CS 11096 • 57036 Metz Cedex 1

Accueil : 03 87 56 30 30 • www.moselle.fr